



Problème de coeff et de paiement de frais de route

Par **Rotoloni Flavien**, le **15/11/2016** à **13:08**

Bonjour,

Je travaille comme chauffeur routier dans une entreprise de transport depuis mai 2016. Je part à la semaine toutes les semaines (sauf cas exceptionnel) mais je suis au coeff 138M.

Mon patron me dit que je dois faire une journée de conduite avec une personne de l'entreprise pour qu'il valide mon passage au coeff 150M.

Est-ce légal? sachant que ça fait 6 mois que je fais le même boulot tous les mois, j'aurais du être au 150M dès le départ?

Mon autre question concerne le paiement des frais de route: depuis le départ ils payent les frais du 15 au 15, et donc on a tous les mois 15 jours de frais dépensés non payés (qui sont bien sûr régularisés le mois d'après)

Par ex: fiche de paye de septembre frais du 16 juillet au 15 août

fiche de paye d'octobre frais du 16 août au 15 septembre.

En fait dans le réel ça marche par semaine entière donc parfois ils arrêtent les frais le 12 parfois le 16.

Sauf que ce mois-ci ils ne m'ont payés les frais que du 19 au 30 septembre.

Mes questions: est-ce légal qu'ils remboursent les frais en ayant tous les mois 15 jours de retard? Pour ce mois-ci je souhaite faire un courrier si ce n'est pas rapidement régularisé. Sur quels textes de loi puis-je m'appuyer?

Merci pour votre aide.